

COPROPRIETES - Travaux d' Economie d'Energie

Grâce à l'OPAH mise en place par Saint-Lô Agglo, les copropriétés ont accès à un **accompagnement gratuit et sans engagement** pour bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique ou d'amélioration des parties communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la nouvelle aide nationale **MaPrimeRénov' Copropriété** fait partie des aides mobilisables. Elle permet à tous les copropriétaires, qu'ils occupent ou louent leur logement, quels que soient leurs revenus, de bénéficier d'une aide à raison de leur quote-part.



QUELLES COPROPRIÉTÉS PEUVENT EN BÉNÉFICIER ?

Pour être éligible, la copropriété doit :

- Etre essentiellement composée de résidences principales (75 % minimum) ;
- Etre immatriculée au registre national des copropriétés.



QUELS SONT LES TRAVAUX ÉLIGIBLES ?

Les travaux réalisés doivent :

- Permettre un gain énergétique de 35 % minimum ;
- Être réalisés par des professionnels RGE (Reconnu garant de l'environnement) ;
- Faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la copropriété tout au long des travaux.

POUR PLUS D'INFORMATION :
CONTACTEZ LE CDHAT AU 02 33 75 62 40

COPROPRIETES - Travaux d' Economie d'Énergie

EXEMPLE D'OPÉRATION POSSIBLE

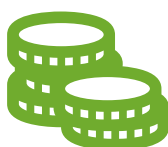


Copropriété de 19 logements, 65 m² en moyenne par logement

Étiquette énergie avant travaux : E



La copropriété réalise une **rénovation globale** : installation d'une chaudière gaz collective en remplacement d'une chaudière fioul, isolation thermique par l'extérieur, charpente, menuiseries, avec un gain énergétique de 59 % (passage de E à C)



La copropriété bénéficie d'une **aide de 173 000 €** (soit 9 105€ en moyenne par logement) :

- pour un coût total des travaux de 250 000 € (soit 13 150 € en moyenne par logement)
- qui permettra d'économiser 800 €/logement/an sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 200 000 km/an en voiture

Détails de l'aide:

- MaPrimeRénov' Copropriété : 62 500 € dans le cadre d'une rénovation globale
- Région Normandie : 38 000 € pour un gain compris entre 35% et 59%,
- Certificats d'économies d'énergie (CEE) : 72 500 € de coup de pouce rénovation globale

NB : Les ménages aux revenus modestes (profil MaPrimeRénov'Jaune) et très modestes (profil MaPrimeRénov'Bleu) peuvent bénéficier d'aides individuelles supplémentaires, respectivement de 750 € et 1 500 €.